

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	35 (1963)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	L'architecture dans les pays en voie de développement
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-125526">https://doi.org/10.5169/seals-125526</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'architecture dans les pays en voie de développement

*Résolutions finales du VII<sup>e</sup> Congrès de l'Union internationale des architectes. La Havane, septembre 1963.*

13

Le VII<sup>e</sup> Congrès de l'Union internationale des architectes s'est tenu à La Havane avec la participation de délégations de quatre-vingts pays.

Quatre commissions de travail ont travaillé intensément pendant trois séances. Les architectes venant de tous les points du monde ont échangé leurs expériences et leurs idées.

Les résultats de ce travail fructueux ont été soumis au Comité de résolutions qui était composé: du président du congrès, Osmany Cienfuegos architecte, ministre des travaux publics (Cuba), du rapporteur général, Fernando Salinas (Cuba), du vice-président de l'UIA, Yang Ting-Pao (Chine), des présidents et rapporteurs généraux des congrès précédents, Carlos Ramos (Portugal), J. B. Van den Broek (Hollande), Nicolai Baranov (URSS), J. M. Richards (Angleterre), des rapporteurs invités: Jean-Pierre Vouga (Suisse), Joao Vilanova Artigas (Brésil), Michel Weill (France), J. M. Austin Smith (Angleterre).

Le projet de résolutions a été présenté à la seconde séance plénière du congrès puis remanié avant d'être adopté à la séance de clôture.

## Considérations générales

1. Le bien-être de la population ne s'obtient pas par le seul fait de garantir un logement et les services annexes, mais aussi par une coordination correcte entre les plans de l'habitat et ceux de développement industriel, agricole, scolaire, etc.

Nombreux sont les problèmes nés du développement anarchique des villes et des pays, et nombreuses les théories qui tentent de les expliquer et de les résoudre. Mais ce n'est que par la connaissance et la compréhension de l'évolution historique, l'analyse des causes objectives des problèmes économiques et sociaux qui ont déterminé cette évolution, et à travers le renforcement de leurs connaissances techniques, que les architectes pourront participer efficacement à leur solution.

2. On attache une grande importance à ce que chaque pays forme ses architectes en leur donnant une connaissance profonde de la réalité nationale qui leur permettra d'agir dans leurs pays de la manière la mieux appropriée et d'élaborer leurs plans plutôt que de les importer.

Cette formation peut être accomplie en collaboration étroite avec les pays développés au moyen d'informations techniques, d'échanges d'étudiants, de professeurs et d'architectes et l'aide active de l'UIA et des autres organisations internationales.

3. En ce qui concerne l'assistance aux pays en voie de développement, on déclare:

- que ces pays doivent être libres de choisir eux-mêmes le type d'assistance dont ils ont besoin et qu'ils doivent contrôler totalement la réalisation des plans d'aménagement du territoire élaborés en vue de l'utilisation de cette assistance,
- que toute assistance doit tendre à renforcer l'infrastructure industrielle du pays, compléter le processus de transformation de leurs matières premières et éliminer la monoproduction.

4. Il est souhaitable que l'Union internationale des architectes établisse des relations plus étroites avec les organismes correspondants des Nations Unies, afin de réaliser leurs tâches communes avec plus d'efficacité.

## Aménagement du territoire

1. Le VII<sup>e</sup> Congrès de l'UIA prend résolument position contre la situation anarchique de la quasi-totalité des pays sous-développés et de nombreux pays développés, en ce qui concerne la répartition de la population, des unités de production et des agglomérations urbaines et rurales.

Cette situation accentue encore les déséquilibres existants, et parmi d'autres conséquences, provoque des conditions de vie inhumaines.

2. Il est impossible de résoudre ce problème autrement qu'en termes d'aménagement du territoire, à l'échelle nationale, régionale et locale; cet aménagement doit être systématique. Dans le cadre de la planification économique nationale et en s'appuyant sur l'analyse exhaustive des conditions naturelles, démographiques, culturelles, économiques et techniques d'une région, cet aménagement doit tendre à organiser la région en un tout organique de façon à assurer son développement harmonieux au bénéfice de tous ses habitants en satisfaisant leurs besoins d'emploi, de logement, de culture et de loisirs.

3. L'aménagement du territoire national et régional, ainsi défini ne pourra atteindre son objectif fondamental – le développement – sans que de profonds changements se produisent dans la structure économique et sociale. Il est démontré que les causes principales du sous-développement sont dues presque toutes aux systèmes agraires féodaux et à la dépendance sous toutes ses formes.

4. Les pays hautement industrialisés doivent mettre leur expérience à la disposition des pays en voie de développement: ils doivent leur fournir une assistance technique et économique directe et contribuer à la formation des cadres techniques nationaux capables de résoudre les problèmes de leurs pays.

Cette assistance doit contribuer au développement des ressources naturelles et des bases de l'industrie nationale selon les caractéristiques propres à chaque pays, tout en garantissant que les droits de propriété et les bénéfices dérivés de cette assistance restent investis dans les pays et que l'indépendance économique nationale soit préservée.

5. Les plans de développement doivent être élaborés en tenant compte de la participation consciente et active de l'ensemble de la population à leur préparation et à leur réalisation à tous les niveaux.

6. L'absence ou l'incohérence des données et des antécédents nécessaires à la planification est une caractéristique des pays sous-développés. Il serait donc souhaitable de créer des organismes chargés de rassembler et d'étudier ces données, de façon à évaluer le plus exactement possible les ressources économiques et humaines dont disposent ces pays et à établir un tableau des déficits les plus aigus et des problèmes les plus urgents nés du sous-développement.

7. La participation de l'architecte à l'aménagement du territoire est fondée sur le caractère essentiellement technique et social de sa responsabilité, c'est pourquoi il doit se préparer soigneusement à affronter les tâches qui lui incomberont en tant qu'architecte au sein des équipes de planification. Son devoir envers la société est de connaître les réalités de son pays et de combattre activement les obstacles à la satisfaction des besoins

de la majorité de la population et, d'une façon plus générale, ceux qui s'opposent au développement des nations.

### Logement

1. Le logement constitue un problème fondamental qui affecte la majorité de la population mondiale, qui se fait de jour en jour plus aigu, en raison du phénomène rapide de concentration urbaine et demande donc des solutions planifiées et organisées à l'échelle globale.

2. La solution fondamentale du problème du logement des grandes masses de la population peut être trouvée dans le changement radical des conditions économiques et sociales qui prévalent actuellement dans la plupart des pays sous-développés.

3. L'élimination de la spéculation sur les terrains, au moyen de l'appropriation publique de la terre et l'existence de plans directeurs pour les villes faciliteront la création d'un habitat urbain et rural efficacement organisé et bien conçu sur le plan architectural. C'est ainsi que les erreurs commises par les pays ayant atteint un haut niveau de développement dans leurs grandes agglomérations industrielles pourront être évitées dans les pays qui sont encore en voie de développement.

4. Le logement est partie intégrante de l'urbanisme. Les projets de logement devront donc être conçus, du point de vue architectural, en fonction des édifices publics et scolaires et des autres services et par rapport à la ville dans son ensemble, de manière à pouvoir satisfaire les besoins sociaux et culturels de la population.

5. Pour mener à bien de vastes programmes de construction dans les pays en voie de développement, on a besoin de cadres professionnels hautement qualifiés, de techniciens, d'ingénieurs et d'architectes.

6. La solution des problèmes du logement demande la participation active des architectes qui contribuera à la création d'une ambiance favorable à l'architecture et à l'aménagement du territoire dans toute la société. Aujourd'hui on considère souvent la construction de logements comme un simple processus répétitif de construction au moins en ce qui concerne la planification, le dessin des plans et les techniques de construction; et

dans de nombreux pays la construction se fait sans la participation active des architectes; cela a conduit à la monotonie, à l'uniformité et bien souvent à l'absence de caractère humain et social dans beaucoup de grands ensembles de logements. Pour éviter ce danger, il faut réaliser des projets techniques et économiques très soignés, établis par les meilleurs architectes, ingénieurs et techniciens de la planification, afin de créer des unités de voisinage fonctionnelles bien organisées, du point de vue architectonique et humain, afin de satisfaire et de développer le niveau culturel et social du peuple.

### **Techniques de construction**

1. Etant donné que l'immense déficit de logements s'accroît sans discontinuité dans la plupart des pays et plus particulièrement dans les pays en voie de développement, le logement, comme la plupart des constructions, peut et doit être considéré comme un nouveau domaine susceptible d'être industrialisé. C'est au moyen d'une production massive, et non par l'emploi de méthodes traditionnelles et primitives, qu'il devient possible d'atteindre l'énorme volume de production nécessaire à la satisfaction des besoins de l'humanité. L'industrialisation de la construction engendre une augmentation constante et illimitée de la productivité du travail, car il sera toujours possible de réaliser des améliorations techniques une fois l'automation atteinte.

2. Ces nouvelles techniques et méthodes partant de la normalisation d'éléments et de la préfabrication partielle pour atteindre une industrialisation totale de la construction, doivent être développées en tenant compte du taux de croissance économique et du niveau de développement industriel des pays en question.

3. Les conditions physiques et climatiques, l'utilisation des matériaux disponibles localement, la prise en considération des habitudes de la population et des besoins sociaux déterminent les bases de la conception architecturale des nouvelles communautés.

4. Le montant global des investissements réclamés pour l'industrialisation totale de la construction; la durée prolongée d'amortissement des capitaux investis; les contradictions existant en régime de libre entreprise; le fait que,

sous ce régime, le développement d'une branche industrielle quelle qu'elle soit dépende principalement du profit que peuvent en retirer les entreprises privées; le fait que l'industrialisation totale de la construction exige un appareil directeur qui puisse en même temps coordonner tous les efforts et toutes les ressources au niveau national; la nécessité du contrôle de tous les facteurs intervenant dans l'aménagement du territoire, qui permette la planification de noyaux urbains et industriels où il soit économiquement rentable d'utiliser des techniques industrielles de construction; le fait que le financement privé incontrôlé de la construction disperse trop les réalisations dans le temps et dans l'espace; le fait que tout système de préfabrication massive exige l'unification et la normalisation des éléments de construction; la nécessité d'élaborer des plans économiques harmonieux et coordonnés pour pouvoir réaliser l'industrialisation totale de la construction, plans que l'entreprise privée incontrôlée s'est révélée incapable d'élaborer; tout ce qui précède nous laisse croire que pour obtenir des plans économiques, harmonieux et coordonnés, il est nécessaire que la société contrôle tous les principaux moyens de production. Par conséquent, nous, architectes de toutes les parties du monde réunis ici, nous croyons que la voie la plus indiquée pour entreprendre l'industrialisation de la construction passe par la possession publique ou le contrôle démocratique effectif sur l'ensemble des principaux moyens de production.

### **Unité de voisinage**

1. L'unité de voisinage est un des éléments d'une structure qui s'étend en outre aux niveaux urbains, régional et national.

2. L'unité de voisinage n'est pas seulement un ensemble de bâtiments, d'installations et de services, mais doit être considérée comme un milieu social intégré. Ce principe entraîne la fusion des tâches de l'architecte et de l'urbaniste et cette nouvelle technique donne naissance à une nouvelle conception esthétique dans le domaine de l'urbanisme.

3. Il faut, dans chaque pays, développer la recherche statistique en ce domaine, en s'attachant aux aspects suivants:

## Energie

*Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs deux informations qu'il est intéressant de rapprocher: l'une montre l'importance des réserves de pétrole et de gaz naturel; la seconde indique comment utiliser efficacement ces réserves.*

16

- a) complexité croissante des services sociaux en fonction du nombre d'habitants,
  - b) densités non seulement par rapport à la surface au sol mais encore par rapport à la surface développée,
  - c) pourcentage des surfaces destinées aux voies de communication, aux espaces verts, aux équipements collectifs et au stationnement des véhicules, dans les différentes régions géographiques.
4. Tant que la construction de logements et des services annexes restera soumise aux conditions du marché, les villes conserveront leurs conditions de ségrégation et de stratification sociales et l'unité de voisinage ne sera que l'instrument et l'expression de cette ségrégation. La solution des problèmes d'intégration sociale ne dépend pas exclusivement de la conception architecturale de l'unité de voisinage, mais fondamentalement de réalisations dans l'ordre économique, politique et social.
5. De toutes façons, les investissements destinés au logement et aux services annexes doivent être adaptés aux besoins et aux changements qu'entraînera la réalisation des plans de développement, et calculés par rapport au montant total des investissements, de manière à maintenir un juste équilibre.

## Perspectives à long terme du pétrole et du gaz naturel

Le pétrole et le gaz naturel devraient fournir d'ici 1985 les deux tiers des besoins énergétiques du monde libre, ce qui représenterait à peu près deux fois et demie autant que les fournitures actuelles, a déclaré le président du Conseil d'administration de la compagnie Standard Oil New Jersey, M. J. Rathbone.

Prenant la parole devant l'Association des producteurs indépendants de gaz naturel des Etats-Unis, M. Rathbone a affirmé que d'ici vingt-deux ans, les besoins énergétiques du monde libre se chiffreraient à l'équivalent de 35 à 40 milliards de barils de pétrole par jour (20 millions de tonnes) soit deux fois autant que le chiffre actuel qui est d'environ 17 milliards de barils. Les Etats-Unis, au cours de cette période de vingt-deux ans, consommeront environ 15,3 milliards de tonnes de pétrole et 13 500 milliards de mètres cubes de gaz naturel, tandis que l'ensemble du monde libre consommera environ 17 550 milliards de mètres cubes de gaz. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur les possibilités d'assurer des besoins aussi gigantesques.

Compte tenu des réserves actuellement connues de pétrole et de gaz, de l'amélioration des techniques de production et de récupération des réserves, ainsi que des découvertes futures de ressources nouvelles sous forme de sables imprégnés ou de schistes bitumineux, on peut compter, selon M. Rathbone, sur des ressources nouvelles équivalant à des milliards de barils de pétrole. Si une pénurie de pétrole et surtout de gaz doit se produire dans un avenir prévisible, «ce sera dans une grande mesure, le résultat de taxes et de règlements excessifs et non pas le fait des ressources naturelles. Nous sommes convaincus que le facteur limitatif des découvertes de pétrole et de gaz au cours de la présente génération appartiendra à l'économie et non aux dimensions de notre patrimoine naturel.»

En ce qui concerne les coûts d'exploitation, la situation permet de bons espoirs. Une expansion considérable s'est produite au cours des quinze dernières années dans les principaux pays exportateurs qui ont quintuplé leur production sans accroître leurs frais de revient. Malheureusement il n'en est pas de même des principales régions consommatrices parmi lesquelles les Etats-Unis, le Canada et l'Europe. L'élément du prix de revient causant le plus de soucis aux compagnies productrices est celui